



## AVIS PUBLIC

### DEMANDE D'USAGE CONDITIONNEL – OCTOBRE 2026

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable statuera, lors de sa séance ordinaire du 6 octobre 2026, sur la demande d'usage conditionnel suivante :

---

**Adresse : 282, rue du Cardinal – Lot 5 976 754 – Cadastre du Québec**

**Nature et effets de l'usage conditionnel :** La résolution 322-12-22 autorisait l'usage commercial au 282, rue du Cardinal, sous réserve d'une condition limitant la superficie commerciale à 500 m<sup>2</sup> pour un maximum de 2 locaux commerciaux afin de préserver la vocation de type de commerce de proximité. La présente demande vise à autoriser, par le biais du processus d'usage conditionnel, un nouvel usage commercial de vente au détail (C4) nécessitant le regroupement des suites 108 à 114 en une seule unité commerciale d'une superficie d'environ 1150 m<sup>2</sup>, ainsi que l'aménagement, à l'arrière du bâtiment, d'une aire de chargement et de déchargement destinée aux livraisons de ce commerce. La condition de superficie prévue à la résolution 322-12-22 n'est pas modifiée et redeviendra applicable advenant la cessation de cet usage spécifique.

---

Tout intéressé peut se faire entendre à l'égard de cette demande d'usage conditionnel, par le conseil municipal en se **présentant à la salle Simon-Lacoste** de l'hôtel de ville situé au 575, rue Principale, à Saint-Amable, **le 6 octobre 2026 à 19 h.**

Saint-Amable, ce 17<sup>e</sup> jour de septembre 2026.

**Maxime Dupuis**  
Signé avec ConsignO Cloud (17/09/2026)  
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.



Maxime Dupuis  
Greffier adjoint